

### Compte rendu de la séance du 28 janvier 2022

**Présents :** M. BONNET Bernard, M. PERRIN David, M. GUYON Thierry, , M. FOUILLOUX Gilles, Mme. FAURE Murielle, Madame GATTE Hélène, M. GUARNERI Giovanni, Mme. MOLLARET Françoise M. CREPET Sébastien M. PATOUILLARD Cédric, M. MAYET Iwan, Mme. DIOLOGENT Catherine. Mme. RODRIGUEZ Frédérique Mme. BRUNON Hélène Mme PELLISSIER Élisabeth M. REYMONDON Frédéric

**Excusés :** Mme MERLE Anne-Marie, Mme. BARDOTTI Stéphanie, Mme. FAURE Jocelyne,.

**Secrétaire de la séance :** M. PATOUILLARD Cédric

#### Nouveaux tarifs concessions cimetièrè ( DE 2022 001)

Monsieur le Maire évoque les tarifs des concessions du cimetière, il indique que ces derniers n'ont pas été modifiés depuis 2007. Ainsi il propose les tarifs suivants fruits du travail de la commission :

- Concessions temporaires à 15 ans : 70 euros le m<sup>2</sup>
- Concessions trentenaires : 100 euros le m<sup>2</sup>
- Concessions cinquantenaires : 200 euros le m<sup>2</sup>

Colombarium :

- 15 ans : 350 €
- 30 ans : 550 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte ces nouveaux tarifs.

#### Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022 ( DE 2022 002)

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de prévoir des crédits avant le vote du budget primitif dans le cadre de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. En l'absence d'adoption du budget avant le 31 mars, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit un montant de 299 875,50 euros. Le conseil adopte à l'unanimité cette disposition.

#### Modification des représentants au SIEL ( DE 2022 003)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 23 mai 2020 le désignant comme membre titulaire pour représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Loire et M. FOUILLOUX Gilles comme suppléant. Il souhaite nommer M. FOUILLOUX comme titulaire et être lui-même suppléant, son agenda et ses fonctions ne lui permettant pas d'assister à toutes les réunions, ce qui est voté à l'unanimité.

#### Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement SEM 2020 ( DE 2022 004)

Monsieur le Maire rappelle que :

- la compétence assainissement a été transférée à Saint-Etienne Métropole le 1er janvier 2011,
- le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif.

Ce rapport doit être présenté au Conseil Métropolitain puis à l'assemblée délibérante de chaque commune dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le conseil approuve le rapport présenté.

#### Plan formation 2022-2024 ( DE 2022 005)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément au développement des agents et à celui de la collectivité. Ce plan va traduire pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs, il hiérarchisera ces besoins en fonction des capacités financières des budgets successifs concernant nos orientations politiques et ou stratégiques du développement de notre collectivité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve à l'unanimité le plan de formation 2022-2024.

### Demande de subvention éclairage terrain de football ( DE 2022 006)

Monsieur le Maire évoque l'éclairage du nouveau terrain de foot en gazon synthétique et la possibilité de solliciter le Fonds d'Aide au Football Amateur. Il propose le plan de financement suivant :

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ECLAIRAGE TARRAIN DE FOOTBALL</b>			
<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes</b>	
travaux	41 317,00 €	Autre par siel	11 982,00 €
		FAFA	10 000,00 €
<b>Total</b>	<b>41 317,00 €</b>		<b>21 982,00 €</b>
		Emprunt	0,00 €
		autofinancement	19 335,00
			<b>41 317,00 €</b>

Le conseil approuve ce plan de financement et la demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football.

### Subvention CFA ( DE 2022 007)

Suite à la proposition de la commission, Monsieur le Maire propose de voter une subvention de 180 euros au CFA BTP Loire.

### Convention de mise à disposition des agents de Police Municipale de Firminy ( DE 2022 008)

Monsieur le Maire procède à la présentation de la convention de mise à disposition des agents de Police Municipale de Firminy au profit de Saint-Maurice-en-Gourgois. Cette dernière cadre les missions des agents, le temps de présence, mais également les conditions financières. L'objectif de cette mise à disposition au-delà de la mutualisation du personnel est de répondre à un besoin croissant de sécurité, salubrité et tranquillité publique.

Il propose de mettre aux voix cette convention celle-ci est approuvée à l'unanimité.

### Compte-rendu des commissions communales et intercommunales :

- Finances : Une présentation est faite sur le résultat du budget principal 2021 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement à hauteur de 242 451,54 €. Quelques graphiques permettent de voir les évolutions sur plusieurs années, avec une augmentation de la masse globale du budget et des hausses des dépenses de fonctionnement en partie liées aux investissements réalisés qui engendrent des dépenses d'entretien, du temps de présence d'agents... le niveau d'investissement des 10 dernières années s'avère élevé comparativement à la taille de la commune, cependant l'emprunt est plus que maîtrisé puisque la capacité de désendettement est de 5,3 années, et qu'à partir de 12 ans la situation devient dangereuse. La commission finance se réunira pour travailler sur la construction budgétaire 2022.
- Urbanisme : M. MAYET évoque le PLUi une réunion du conseil municipal y sera entièrement consacrée (initialement le 4 février mais reporté au 9 mars à confirmer). En 2021 on a pu recenser 25 permis de construire, et 37 déclarations préalables. M. MAYET participe toujours activement aux ateliers de mise en place du PLUi.
- Scolaire : la rentrée a été compliquée notamment en raison de l'absence du chef cuisinier touché par le COVID, néanmoins une organisation a pu être trouvée avec nos agents et la société Newrest. Plusieurs de nos agents ont été touchés par la pandémie mais jamais tous en même temps, de même avec les problèmes de verglas et l'absence de certains professeurs des solutions ont pu être trouvées pour accueillir tous les enfants. Suite au mouvement de grève du 13 janvier un service minimum d'accueil a pu être mis en place permettant d'accueillir jusqu'à 28 enfants, 11 en ont bénéficié finalement.

### Informations diverses :

- M. le Maire informe de la distribution prochaine dans les boîtes du projet métropolitain
- Suite à une question de M. CREPET M. le Maire informe l'assemblée qu'il ne parrainera pas de candidat à l'élection présidentielle.
- Prochain conseil le mercredi le 9 mars 2022 à confirmer.